

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026_43
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance en date du 16 décembre 2025

7 – Approbation des délibérations de la CFVU du 4 décembre 2025 (pour vote)

Point 7.2 Calendrier des vacances universitaires 2026-2027

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27	Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

- VU** le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
- VU** les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur ;
- VU** l'avis de la commission de la formation à la vie universitaire du 4 décembre 2025.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le calendrier des vacances universitaires 2026-2027.

Besançon, le 16 décembre 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services

Christophe DE CASTELJAU

Annexe 7.2.1 Calendrier des vacances universitaires 2026-2027

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : **19 DEC. 2025**

Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur :

19 DEC. 2025



PERIODES DE VACANCES UNIVERSITAIRES 2026-2027 (*)

Vu les articles D.612-2 du code de l'éducation, L.412-8 du code de la sécurité sociale et l'arrêté du 22 octobre 2025 fixant le calendrier scolaire de l'année 2026-2027

Ce calendrier est établi sur la base de l'annexe de l'arrêté du 22 octobre 2025 susvisé fixant les vacances scolaires 2026-2027.

L'inscription à l'université est annuelle. Les périodes d'interruption des activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats sont prévues dans le calendrier propre à chaque formation. Elles peuvent être fixées pour la formation durant les périodes suivantes :

	Du : (après les cours)	Au : (matin)
Toussaint	vendredi 23 octobre 2026	lundi 2 novembre 2026
Noël	vendredi 18 décembre 2026	lundi 4 janvier 2027
Hiver	vendredi 19 février 2027	lundi 1 ^{er} mars 2027
Printemps	vendredi 9 avril 2027	lundi 26 avril 2027

(*) à l'exception des formations conduisant aux diplômes d'Etat de santé.